



# Conseil Communal Reisdorf

---

## Séance publique du 22 mars 2018

---

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins ;  
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De Oliveira, Antoine  
Vesque, conseillers ;  
Alain Kremer, secrétaire communal ;

### 1. *Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal*

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

### 2. *Approbation d'un crédit supplémentaire*

Suivant décision du conseil communal, le plan de gestion 2018 pour la propriété forestière a été reportée à la prochaine séance de sorte que les crédits budgétaires relatifs au plan de gestion ne figuraient pas au budget de l'exercice 2018.

Par conséquent, le conseil communal décide à l'unanimité des voix de voter un crédit supplémentaire de 26.550 € et de l'imputer à l'exercice budgétaire 2018 aux différents articles budgétaires relatifs à la gestion de la propriété forestière.

### 3. *Approbation du plan de gestion 2018 pour la propriété forestière de la commune de Reisdorf*

- Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le plan de gestion 2018 pour la propriété forestière de la commune de Reisdorf renseignant des investissements de 109.600 € et des recettes au montant de 95.650 €.

- Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le plan de gestion HF (hors forêt) 2018 pour la propriété forestière de la commune de Reisdorf renseignant des investissements de 12.600 €.

### 4. *Renouvellement des commissions consultatives communales :*

#### a) **Commission de la jeunesse et du sport**

Le conseil communal n'a pas reçu le minimum de candidatures requises permettant la formation d'une commission de la jeunesse et du sport.

#### b) **Membres suppléants pour la commission d'intégration**

Suivant résultat du vote secret, le conseil communal décide de désigner comme membres suppléants, les personnes ci-après :

Daniel MANDER et Patrik NIPPERTS

#### c) **Allocations de jetons de présence aux membres des commissions consultatives communales**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'allouer un jeton de présence de 3 € (NI 100) par réunion aux membres des commissions consultatives communales.

### 5. *Approbation de deux cessions gratuites*

a) Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver un compromis concernant une cession gratuite d'une parcelle par Monsieur Sead CEMAN à la commune de Reisdorf. La parcelle en question sise au lieu-dit « An der Ee » à Reisdorf a une contenance de 39 CA.

b) Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver un compromis concernant une cession gratuite d'une parcelle par la famille HIENTGEN-CLEMENT à la commune de Reisdorf. La parcelle en question sise au lieu-dit « An der Ee » à Reisdorf a une contenance de 23 CA.

## **6. Approbation de deux morcellements**

- a) Suite à la demande de Monsieur Sead CEMAN, le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver le morcellement d'une parcelle de 10 A 2 CA sise au lieu-dit « An der Ee » à Reisdorf en deux unités égales de 5 A 1 Ca.
- b) Suite à la demande de la société Our BB sàrl., le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver le morcellement d'une parcelle de 7 A 59 CA sise au lieu-dit « Hinter dem Dorf » à Hoesdorf en deux unités distinctes de 3 A 66 Ca et de 3 A 93 Ca.

## **7. Décision de principe de contracter un emprunt**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de contracter un emprunt de 2.000.000 € et ordonne au collège échevinal de demander des offres auprès des instituts financiers luxembourgeois.

## **8. Accord de principe pour soutenir un projet régional garantissant la fourniture en eau potable**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de donner son accord de principe à l'élaboration d'une étude dans le cadre d'un projet régional garantissant la fourniture en eau potable.

## **9. Changement d'un poste d'employé privé en poste d'employé communal**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de changer un poste d'employé privé à degré d'occupation de 80% en poste d'employé communal – groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif à degré d'occupation de 100%.

## **10. Diverses allocations de subsides extraordinaires**

Le conseil communal décide à l'unanimité de ses voix d'allouer un subside extraordinaire aux associations ci-après :

- Nordlicht TV	700 €
- CIS Reisdorf (Jugendsektion)	3.000 €
- Luxembourg Air Rescue	100 €
- FLEK Lëtzebuerg	100 €
- Association Luxembourgeoise Alzheimer	100 €
- Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	100 €

## **11. Approbation d'une demande de concession pour une case au columbarium du cimetière de Reisdorf**

Suite à la demande de Monsieur Nikolaus Müller, le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'accorder une concession pour une case au columbarium du cimetière de Reisdorf pour une durée de 30 ans au prix unique de 1.000 €.